

## **FORMULAIRE DE DECLARATION DU RISQUE**

## **ASSURANCE CONTRE LE VOL**

Proposant	
Nom, prénom ou raison sociale	
Profession ou activité	
Adresse	
Situation du risque	
I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
1. S'agit-il:	
- d'une maison particulière	
- d'une résidence secondaire	
- de magasins	
- de bureaux	
2. L'immeuble est-il situé :	
- à l'intérieur d'une ville	
- dans un quartier résidentiel	
- dans une rue fréquentée	

- en dehors des agglomérations				
3. Le contractant est :				
- propriétaire des locaux :				
- locataire des locaux				
4. Nature de la construction et de la con	uverture :			
	-			
5. les moyens de protection et de sécurité :				
Indiquer :				
- le nombre de portes donnant accès aux locaux				
- leurs caractéristiques				
(en fer, bois plein, bois et vitrages, blindées)				
- le système de protection				
(serrure ordinaire, de sûreté, verrou, barreetc.)				
- le nombre de fenêtres et autres ouvert	tures extérieures			
Les moyens de protection sont-ils accessibles des immeubles voisins ? oui ; non				
Les locaux sont-ils gardés pendant la nuit et les périodes de fermeture ? oui ; non			non	
Par quelle société de surveillance ?				]
Présence des caméras ?		-		
		l		_

## II. ANTECEDENTS DU RISQUE

Le contractant va-t-il été victime d'un vol ou d'une tentative de vol au cours des trois dernières années ?			
oui ; non			
Dans l'affirmative, quelle en a été l'importance ?			
De quelle façon les voleurs se sont-ils introduits dans les locaux ?			
Quelles ont été les mesures de protection prises à la suite de ce vol ?			
Le contractant était-il déjà assuré contre le vol au cours de la même période ?  oui ; non			
Dans l'affirmative, auprès de quelle compagnie ?			
Existe-t-il une comptabilité régulière pouvant justifier, en cas de sinistre, les entrées et les sorties de			
marchandises, fonds ou valeurs en caisse ?			
III. <u>DESCRIPTION DES COFFRES-FORTS</u>			
Nature et emplacement des locaux où sont situés les coffres			
Le ou les coffres sont-ils protégés par une installation d'alarme ?  Oui Non ;			
IV. <u>ASSURANCE DE FONDS : VOL SUR LA PERSONNE ET PERTE PAR CAS DE FORCE MAJEURE</u>			
Montant maximum des fonds transportés par le porteur			
Fréquence de la circulation (par mois)			

- Par qui sont effectués ces contrôles et dans quelles conditions ? V. VALEURS A ASSURER - Vol sur marchandises - Vol du mobilier, agencements, matériel, outillage - Vol sur contenu des caisses et tiroirs caisses - Vol des espèces, titres, valeurs . en coffres-forts . hors coffres-forts - Enlèvement des coffres-forts - Détournement de fons - Vol et pertes en cas de force majeure sur chauffeur livreur - Transport de fonds . par jour . par mois - Détériorations mobilière et immobilière Nous certifions que les déclarations faites ci-dessus sont à notre connaissance exacte. Fait à , le Nom: Prénom :

Le contractant

(Cachet et signature)